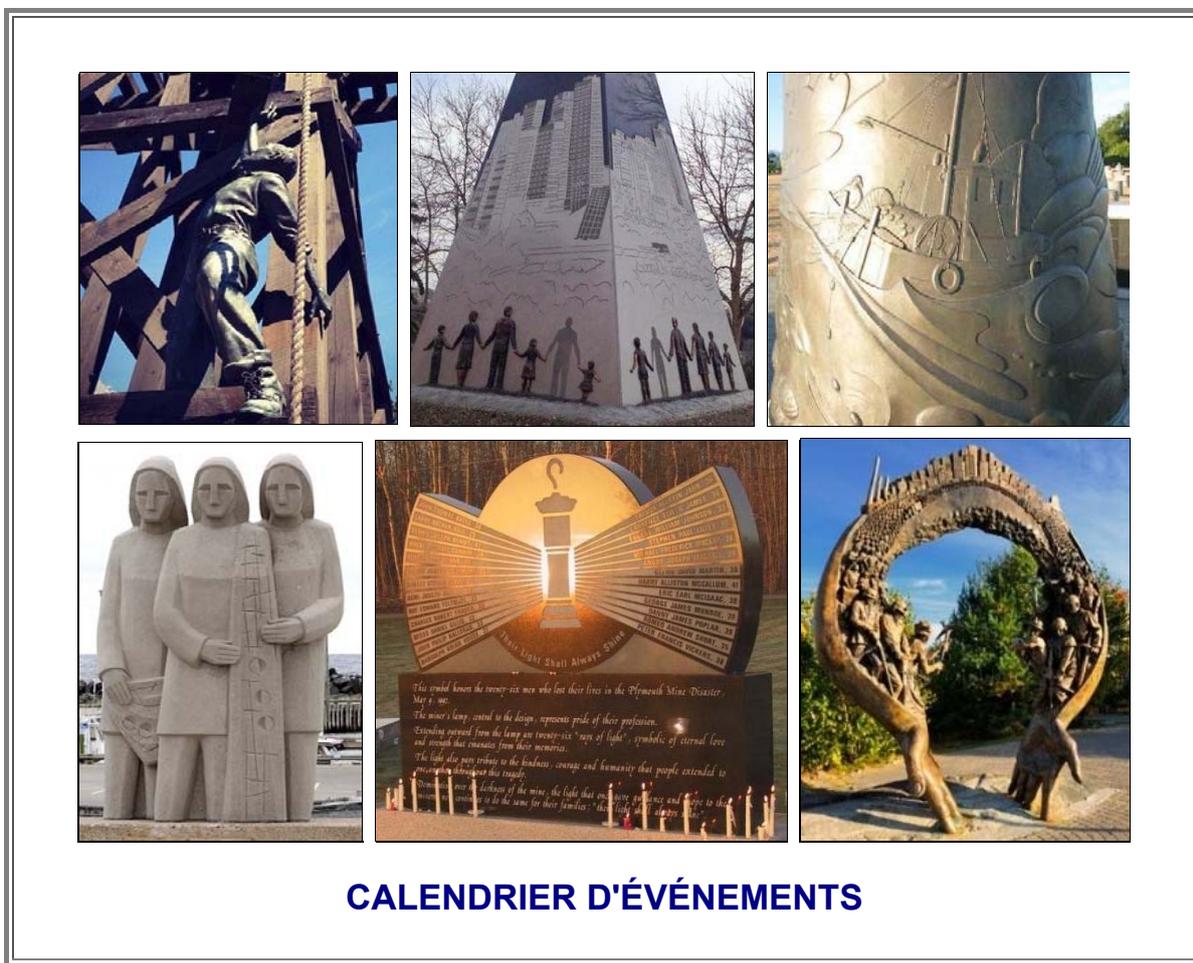


25 avril 2019

**28 avril, Jour commémoratif des personnes
décédées ou blessées au travail**

**Affirmons le droit de tous les travailleurs
à des conditions de travail saines
et sécuritaires!**



- L'offensive antisociale met en danger la santé et la sécurité des travailleurs
- Brisons le silence sur les blessures et les décès au travail!
- La situation des travailleurs migrants
- Joignez-vous à la lutte organisée pour des conditions de travail saines et sécuritaires! Brisons le silence!
- Des actions à l'échelle du pays à la défense des droits des travailleurs

À titre d'information

- Les blessures et les décès au travail au Canada et à l'échelle internationale

**28 avril, Jour commémoratif des personnes
décédées ou blessées au travail**

Affirmons le droit de tous les travailleurs à des conditions de travail saines et sécuritaires!

À l'occasion du 28 avril, en cette journée de commémoration, les travailleurs organisent des cérémonies et des rencontres et observent des minutes de silence à l'échelle du pays pour rendre hommage aux travailleurs morts au travail et affirmer le droit des vivants pour des conditions de travail saines et sécuritaires.

Ces actions organisées expriment l'ardent désir de la classe ouvrière d'humaniser les endroits de travail. Les travailleurs prennent conscience qu'en luttant pour garantir des conditions de travail saines et sécuritaires, ils se heurtent à l'objectif de ceux qui possèdent et contrôlent l'économie impérialiste d'exproprier le maximum de profit de la valeur que produisent les travailleurs. Cela veut dire que sans changer la direction et l'objectif de l'économie pour qu'ils servent et garantissent le bien-être et la sécurité des travailleurs, les endroits de travail demeurent des champs de bataille où les travailleurs, organisés dans leurs collectifs, doivent mener une lutte constante pour assurer leur santé et leur sécurité au travail et prendre soin de manière humaine et compatissante de ceux qui sont blessés au travail, victimes de maladies professionnelles et des familles des travailleurs qui y décèdent.



Forum ouvrier salue et appuie toutes les actions que mènent les travailleurs pour affirmer leur droit à des conditions de travail saines et sécuritaires et à une attention humaine et compatissante pour les travailleurs accidentés ou devenus malades au travail et les familles des travailleurs décédés. Les initiatives qui sont organisées maintenant pour humaniser les endroits de travail et s'occuper des travailleurs qui sont tombés sont essentielles pour préparer les conditions subjectives pour changer la direction et l'objectif de l'économie et les mettre au service des travailleurs.

Forum ouvrier fait partie de la voix des travailleurs et met ses pages à la disposition de tous ceux qui luttent à la défense des droits et de la sécurité de tous et pour donner une direction prosociale au pays. Organisons ensemble et faisons du 28 avril une expression encore plus puissante du désir et du droit de la classe ouvrière à des conditions de travail saines et sécuritaires et à l'attention la plus humaine envers les blessés et les familles de ceux qui sont morts au travail. Intensifions le travail pour élaborer, défendre et lutter pour la mise en oeuvre de conditions de travail et sociales qui correspondent à une société moderne et pour une direction et un objectif prosociaux de l'économie.



L'offensive antisociale met en danger la santé et la sécurité des travailleurs

Les travailleurs tiennent leurs activités du 28 avril pour commémorer les morts et lutter pour les

vivants dans des conditions sociales et de travail difficiles. Des décennies d'offensive antisociale néolibérale ont mis les avoirs de la société à la disposition intérêts privés des oligopoles mondiaux les plus puissants, au détriment des besoins et du bien-être des travailleurs.



L'offensive antisociale comprend la destruction de la réglementation et de sa mise en oeuvre, pour lesquelles la classe ouvrière a combattu afin de protéger sa santé et sa sécurité au travail et prendre soin de ceux qui se blessent au travail. Les normes établies de travail sécuritaire ont été érodées et même éliminées. Elles ont été victimes de la recherche des oligarques mondiaux d'un profit privé encore plus grand tiré de la valeur produite par les travailleurs.

Les oligarques ont levé la bannière de la concurrence mondiale comme une excuse pragmatique pour éliminer la réglementation visant à protéger la santé et la sécurité des travailleurs et à veiller au bien-être des blessés. La bannière des oligarques d'ouvrir le Canada aux affaires fait des travailleurs une cible pour les attaques, le diktat, les blessures et les décès. L'ouverture aux affaires en faveur des oligopoles mondiaux veut dire que les fonds publics doivent leur être versés en toute priorité, au moyen de stratagèmes pour payer les riches, afin d'accroître leur compétitivité. Selon cette logique, les fonds publics ne doivent pas être « dilapidés » dans des programmes sociaux comme le bien-être des travailleurs accidentés et l'application des normes aux endroits de travail pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

Les oligarques ont inventé des concepts et des pratiques hideux comme la « gestion du risque », afin d'éliminer la réglementation et les normes qui visent à protéger les travailleurs, le public et l'environnement des dangers qui proviennent des méthodes modernes de production. Ces forces modernes de production apportent avec elles des problèmes de santé et de sécurité plus sérieux et complexes, dont les problèmes de santé mentale. Reconnaître et éliminer les dangers et compenser les travailleurs qui sont affectés sont des problèmes qu'il faut résoudre. La résolution de ces problèmes se heurte à l'objectif des oligarques en position de contrôle qui considèrent les mesures qui assurent le bien-être des travailleurs et du public comme une dépense qui saigne les profits qu'ils peuvent exproprier de la valeur produite par les travailleurs.

Sous la bannière impérialiste de l'ouverture aux affaires et de la défaite de la concurrence mondiale, les arrangements législatifs et réglementaires qui sont censés assurer la participation des travailleurs dans le développement des normes pour la reconnaissance et la solution des problèmes de santé et de sécurité ont été remplacés par le pouvoir non restreint des intérêts privés mondiaux. Les négociations pour régler les problèmes, et même pour en arriver à des conditions d'emploi inscrites dans des conventions collectives qui sont approuvées par les travailleurs, ont été remplacées par le diktat monopoliste soutenu par les lois, les ordonnances de la cour et les décrets organisés par l'État.

Un exemple en est la situation aux postes. Postes Canada est maintenant l'employeur du secteur fédéral qui connaît le plus grand nombre de blessures invalidantes par année. Postes Canada refuse de reconnaître le problème et de négocier sa solution avec les travailleurs des postes. Lors des grèves rotatives récentes des travailleurs des postes qui visaient notamment à résoudre ce problème, le gouvernement Trudeau a présenté une loi de retour au travail qui a fourni un moyen à la direction de Postes Canada de refuser de négocier et de résoudre les problèmes non résolus tels la santé et la sécurité.



Brisons le silence sur les blessures et les décès au travail!

Au lieu d'adopter des mesures concrètes pour humaniser les endroits de travail, ce qui irait à l'encontre de l'objectif des riches du profit privé, les oligarques inventent des mots d'ordre comme « des endroits de travail sans accidents » et « la gestion du risque » pour masquer et déformer la réalité des blessures et des décès au travail et étouffer la voix des travailleurs.

Un exemple en est la statistique officielle absurde en vertu de laquelle les décès au travail augmentent au Canada tandis que les blessures officiellement reconnues ne cessent de diminuer. On doit se rappeler que le nombre des décès au travail reconnus ne comprend pas de nombreux cas de décès de travailleurs dus à des maladies professionnelles. Les oligarques applaudissent cette statistique irrationnelle de plus de décès et moins de blessures reconnues comme si c'était une sorte de victoire. Bien sûr, les travailleurs ne connaissent pas une diminution des blessures. Ces statistiques sont émises pour justifier l'inaction et ignorer les problèmes non résolus et pour même refuser de trouver la raison pour laquelle les travailleurs déclarent moins de blessures au travail. La lutte pour briser le silence sur la réalité des blessures et des maladies au travail, le manque d'attention apportée aux travailleurs qui se blessent, de même que la pauvreté et l'indifférence et les attaques de l'État dont sont victimes les travailleurs accidentés, constituent une situation des plus difficile à laquelle les travailleurs font face.



La situation des travailleurs migrants



Les Nations unies définissent les travailleurs migrants comme « les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes ».

Leur nombre est évalué par l'Organisation internationale du travail à environ 164 millions dans le monde. C'est sans parler des demandeurs d'asile ou des travailleurs sans papier qui travaillent dans l'anonymat total et sans droits et protection légale officiels.

Les travailleurs migrants vivent une situation intenable en ce qui concerne leur santé et sécurité au travail et les soins lorsqu'ils se blessent. Pour ces travailleurs, il faut parler non seulement de la lutte pour des conditions de travail saines et sécuritaires mais aussi du droit fondamental à des conditions de vie humaines, saines et sécuritaires et à un traitement humain dans les cas de maladie ou de blessure et à de l'aide à leurs familles quand ils décèdent. Ils forment un bassin mondial de main-d'oeuvre utilisée et potentielle qui est soumis aux traitements les plus inhumains. La mondialisation impérialiste du marché du travail sert tout d'abord à exploiter les travailleurs migrants, parfois appelés « travailleurs invités », et à les priver de droits fondamentaux, et deuxièmement à abaisser les conditions de vie et de travail de tous des travailleurs.

Un des exemples les plus flagrants est celui des activités honteuses des trafiquants d'êtres humains, qui vont dans les pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, de même qu'en Europe, pour recruter ou enrôler de la main-d'oeuvre à bon marché. Les trafiquants accablent les travailleurs migrants de frais de recrutement et d'autres abus, qui sont censés être illégaux au Canada mais sont « tolérés » en silence. Les travailleurs migrants ne sont pas en position de contester ces frais et ces mauvais traitements car c'est eux qui doivent porter plainte parce que les entreprises qui achètent la capacité de travailler des migrants considèrent la mise en oeuvre de toute réglementation comme une attaque à leur droit d'exploiter le marché mondial du travail sans qu'il y ait des règles ou des restrictions.



Bien qu'ils soient victimes d'abus ouverts et grossiers, ce sont les travailleurs migrants qui doivent révéler ce qui se passe et ils savent que s'ils le font, leur situation pourrait très bien devenir encore plus intenable. Certaines de leurs conditions, le logement par exemple, sont souvent déplorables. Les travailleurs migrants vivent souvent à plusieurs dans un petit appartement ou dans quelque chose d'encore pire et sont forcés de payer des loyers inabordables qui sont déduits de leur paie. Pourtant, tout ceci se produit sous couvert d'impunité pour ceux qui organisent ces attaques à cause d'un manque d'application de la réglementation et de la vulnérabilité inhérente des travailleurs migrants en ce qui concerne l'emploi, sans parler du fait que souvent ils envoient de l'argent chez eux pour aider leurs familles.

Les monopoles mondiaux exploitent cette situation le plus qu'ils peuvent et ils ont élargi leur main-d'oeuvre précaire, irrégulière et migrante par la sous-traitance, le travail à contrat, le recours aux travailleurs temporaires étrangers et aux étudiants étrangers. Les grandes entreprises s'affairent à tirer avantage du marché mondial du travail et de la traite mondiale d'êtres humains pour accroître leur expropriation de la valeur que les travailleurs produisent sous forme de profit privé. Ils encouragent même les armées impérialistes d'État et privées à causer autant de destruction que possible dans le monde et à saboter les économies par la guerre, les blocus et les sanctions, ce qui leur garantit une source constante et croissante de travailleurs migrants.

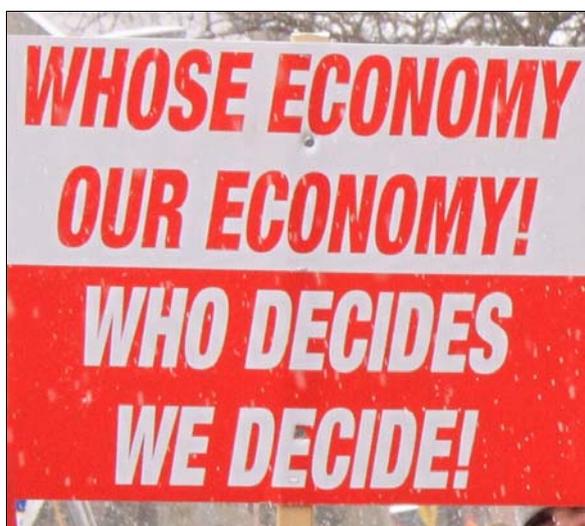
Un exemple de destruction d'arrangements existants qui assuraient un certain contrôle sur un marché du travail national est celui qui s'est produit en Australie. Le monopole mondial Alcoa a obtenu un jugement du tribunal australien des relations de travail annulant la convention collective de 1500 travailleurs. Ce jugement permet à Alcoa d'obtenir des travailleurs en sous-traitance « aux conditions du marché du travail mondial », sans qu'il soit restreint par une convention collective qui protège les droits des travailleurs à l'intérieur des frontières nationales ou mondialement. Les empires privés géants et leurs représentants étatiques organisent et sanctionnent des formes d'esclavage salarié moderne qui s'étendent aux travailleurs de partout dans le monde.

Cette situation est une plaie béante pour le corps politique et la société. La classe ouvrière organisée est la seule force sociale qui soit capable de changer la situation.



Joignez-vous à la lutte organisée pour des conditions de travail saines et sécuritaires! Brisons le silence!

La lutte des travailleurs pour des conditions de travail saines et sécuritaires vise à garantir ces conditions en tant que droit fondamental pour tous les travailleurs. Pour que cela se produise, il faut que les travailleurs aient voix au chapitre et le contrôle de leurs conditions de travail. Les travailleurs rejettent le diktat qui veut qu'ils n'ont pas de rôle à jouer dans la détermination de leurs conditions de travail. Ils rejettent la conception du monde des oligarques au pouvoir, qui vient de l'État, selon laquelle, en vendant à ces oligarques leur capacité de travailler, ils perdent tout droit à dire sur les conditions aux endroits de travail et sur la façon dont le travail est organisé. Les oligarques veulent pouvoir faire tout ce qu'ils veulent des être humains dont ils achètent la capacité de travailler. Les travailleurs rejettent et rejetteront toujours cette mentalité esclavagiste.



Les travailleurs s'organisent pour briser le silence sur leurs conditions, parmi les travailleurs aux endroits de travail et aussi au niveau de l'opinion publique. Ils expliquent quels sont les problèmes auxquels ils font face et comment ils se battent pour eux-mêmes, pour le public et pour la société. Ils s'opposent à la désinformation des médias monopolisés et mettent de l'avant des demandes pour transformer la situation en leur faveur et pour ouvrir la voie à une société faite pour l'être humain.

Ils demandent la participation de tous dans des actions avec analyse qui bâtissent une force unie et organisée à la défense des droits des travailleurs.

Dans cette situation, les activistes sont de plus en plus conscients qu'ils ne doivent pas se faire prendre au piège que leurs dressent les monopoles et les gouvernements à leur service pour paralyser leur initiative. Un de ces pièges est le maintien des organisations des travailleurs dans un état perpétuel de griefs et d'arbitrage et dans une situation où ils demandent aux impérialistes de changer leurs façons de faire.

En plus de garder les problèmes cachés des travailleurs et du public, le confinement des luttes aux méthodes traditionnelles épuise les finances des syndicats. Face au climat actuel de diktat et de refus de négocier des monopoles, les travailleurs organisés agissent de plus en plus dans l'arène de l'opinion publique pour défendre et affirmer leurs droits, dont le droit à des conditions saines et sécuritaires et à une indemnisation à un standard canadien pour les travailleurs accidentés et devenus malades au travail.



Des actions à l'échelle du pays à la défense des droits des travailleurs

Les travailleurs accidentés de l'Ontario mènent une campagne intense d'actions de masse sous le thème « L'indemnisation des travailleurs est un droit ». Cette campagne comprend une journée

d'action à l'échelle de l'Ontario le 14 mai dans plusieurs villes et la Journée des travailleurs accidentés à Queen's Park et ailleurs le premier juin.

Les infirmières du Québec affirment leur droit à des conditions de travail dans lesquelles n'existe pas la violence organisationnelle du temps supplémentaire obligatoire (TSO). Elles ont organisé une journée d'action réussie le 8 avril pendant laquelle elles ont refusé de faire du temps supplémentaire obligatoire. Elles poursuivent leur travail pour obtenir l'abolition du TSO sauf en cas d'urgences imprévues.



Les métallos de Terre-Neuve-et-Labrador déclarent « Nous n'oublions pas » et gardent en tête leur action réussie de la Fête du travail en 2017. Le président de la section locale 9316 du Syndicat des Métallos, Glen Nolan, qui souffre de fibrose kystique, avait fait un périple de 150 kilomètres à pied et à bicyclette de la raffinerie Come By Chance, dont sa section locale représente les travailleurs, au Parlement de la province à St. John's, accompagné de son vice-président en voiture. Au nom des travailleurs de la raffinerie, il avait dénoncé les conditions dangereuses qui y régnaient et l'exclusion des travailleurs par la compagnie et le gouvernement des processus de gestion de la sécurité. Ces travailleurs ont noté une amélioration des conditions depuis leur action et ont dit à *Forum ouvrier* qu'ils exercent une vigilance constante pour s'assurer qu'ils demeurent engagés dans des actions à la défense de leurs droits.



Les travailleurs ferroviaires mènent une campagne depuis plusieurs années, sur la base de données scientifiques et de l'expérience vécue des travailleurs, pour établir l'équilibre qui doit exister entre les heures de travail et de repos pour que le travail soit sécuritaire. Cela comprend l'élimination de la condition d'être constamment sur appel qui leur est imposée par les grandes sociétés ferroviaires.

Les travailleurs de la construction au Québec, cette année encore, organisent une cérémonie solennelle à l'Assemblée nationale le 28 avril. Ils y planteront des croix sur la pelouse de l'édifice, une pour chaque travailleur décédé pendant l'année, et feront des présentations pour que le gouvernement

prenne sa responsabilité pour mettre fin au carnage.

Le Centre canadien de ressources pour les migrants et Migrant Ontario organisent une campagne de pétition, dont une campagne de porte-à-porte, avec trois revendications : que le gouvernement de l'Ontario institue une licence, émise par le département des normes de l'emploi, obligatoire pour toutes les agences de recrutement actives en Ontario ; que le gouvernement force tous les employeurs qui veulent engager des travailleurs étrangers en Ontario à s'inscrire préalablement auprès du département des normes de l'emploi, et que le gouvernement ontarien fasse pression sur le gouvernement fédéral pour accorder la résidence permanente à tous les travailleurs migrants qui viennent travailler au Canada.

Les enseignants et les enseignantes membres de la Fédération autonome de l'enseignement mènent une campagne pour l'« Affirmation professionnelle » de leurs membres. Celle-ci vise à développer une prise de position et de parole collective du personnel enseignant, déterminée par les enseignants et les enseignantes eux-mêmes. Un des objectifs est de bâtir leur capacité à dire Non ! collectivement aux administrations ou au gouvernement qui essaient de les prendre un à un pour leur imposer des choses.



À titre d'information

Les blessures et les décès au travail au Canada et à l'échelle internationale

Les statistiques les plus récentes sur les décès et les blessures au travail au Canada sont celles de 2017 et proviennent de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC).

Les statistiques montrent qu'en 2017 le nombre de décès au travail a été de 951, en hausse par rapport à 905 en 2016, à 852 en 2015 et 919 en 2014. Cela représente 2,6 décès chaque jour. Les secteurs où le nombre de décès était le plus élevé sont la construction (217), les services gouvernementaux (160), la fabrication (160) et le transport et le stockage (70). Parmi ces décès, 333 étaient dus à des traumatismes et des troubles traumatiques et 590 à des maladies liées aux différentes maladies

professionnelles..

Sur les 951 travailleurs décédés, 920 étaient des hommes et 31 des femmes. Six sont des jeunes travailleurs âgés de 15 à 19 ans, 19 âgés de 20 à 24 ans et un autre 19 âgés de 25 à 29 ans.

Une comparaison entre les chiffres relatifs aux décès et ceux relatifs aux réclamations acceptées pour blessure ou maladie professionnelles est révélatrice de la différence évidente dans l'évolution des deux séries de chiffres. Au Canada, entre 1996 et 2000, le nombre moyen de réclamations pour perte de temps acceptée était de 600 000 par an. De 2013 à 2017, il a chuté de manière spectaculaire et certains diraient étonnante à 240 000 par an.

Par contre, entre 1996 et 2000, le nombre moyen d'accidents mortels liés au travail reconnus était de 805 par an et de 905 entre 2013 et 2017.

Cela indique un nombre probablement élevé d'accidents non déclarés, même parmi les travailleurs syndiqués, mais également un grand nombre de réclamations qui ont été contestées ou rejetées, ainsi qu'un déplacement massif de la main-d'oeuvre vers des emplois précaires de toutes sortes. Les emplois précaires continuent à augmenter, même parmi la main-d'oeuvre employée par les monopoles. De plus en plus de travail est donné en sous-traitance ou est rendu irrégulier par d'autres moyens.

Les travailleurs dans des emplois précaires ou irréguliers sont par définition considérés comme non indispensables. Ils peuvent être rapidement remplacés quand ils se plaignent, sont blessés et déposent des demandes d'indemnisation. Toute action menace le travailleur qui a un emploi irrégulier. De nombreuses blessures et bien sûr beaucoup de maladies professionnelles ne sont pas signalées. La nature précaire du travail devient une partie intégrale de la conscience des travailleurs embauchés. Les monopoles exercent même une pression sur les sous-traitants, qui risquent de perdre leurs contrats si « leurs » travailleurs se plaignent, déposent des réclamations pour accident de travail ou « causent des problèmes ».

Souvent, une entreprise nie qu'elle a un lien quelconque avec les travailleurs embauchés. Elle peut déclarer qu'ils sont des inconnus envoyés par des agences et que le véritable « patron » est l'entreprise qui gère les contrats, ce qui nous rappelle ce qui se passe avec la traite des humains.

Ne pas signaler les accidents constitue un incitatif financier pour les entreprises de certaines provinces. Les employeurs ontariens bénéficient de « ristournes » du gouvernement s'ils réduisent le nombre de blessures déclarées par « leurs » travailleurs.

En 2017, 251 625 réclamations ont été acceptées pour perte de temps en raison d'un accident de travail ou d'une maladie liée au travail, contre 241 508 en 2016 et 232 629 en 2015, bien que ces statistiques soient bien inférieures à la moyenne de 600 000 par an de 1996 à 2000.

Les secteurs où le nombre de demandes acceptées a été le plus nombreux sont la santé et les services sociaux (45 001), le secteur manufacturier (33 893), le commerce de détail (27 392) et la construction (26 510), les mêmes secteurs que ces dernières années, mais avec un niveau plus élevé du nombre de jours de travail perdus accepté.

Le système d'indemnisation reste litigieux et difficile, affirment les travailleurs blessés. Leurs prestations d'indemnisation sont très souvent coupées ou réduites par les agences provinciales ou fédérales responsables. Cela se produit dans certaines juridictions sous la fraude de réexaminer les conditions préexistantes ou par la pratique cruelle de la présomption (« deeming »), lorsque l'agence suppose qu'un travailleur a été embauché à un poste même lorsque ce n'est pas le cas, ou sous le mot d'ordre général d'éliminer le passif non capitalisé du système et d'autres stratagèmes.

À l'échelle internationale, selon de récentes estimations publiées par l'Organisation internationale du Travail (OIT), environ 2,78 millions de travailleurs meurent chaque année des suites d'un accident du travail ou de maladies liées au travail.

Environ 374 millions de travailleurs souffrent d'accidents du travail non mortels.

On estime que 1 000 personnes meurent chaque jour dans le monde à la suite d'accidents du travail et 6 500 autres de maladies liées au travail.

Les chiffres indiquent une augmentation à l'échelle mondiale du nombre de décès annuels attribués au travail, qui sont passés de 2,33 millions de décès en 2014 à 2,78 millions en 2017.

Les évaluations suggèrent que les maladies du système circulatoire (31 %), les cancers liés au travail (26 %) et les maladies respiratoires (17 %) représentent près des trois quarts de la mortalité totale liée au travail. Les maladies sont à l'origine de la grande majorité des décès liés au travail (2,4 millions, soit 86,3 %), à comparer aux accidents du travail mortels (qui représentent 13,7 %).

Selon les estimations de l'OIT, le fardeau que représente la mortalité et de la morbidité professionnelles est réparti de la manière suivante.

Environ deux tiers (65 %) de la mortalité liée au travail dans le monde survient en Asie, suivie de l'Afrique (11,8 %), de l'Europe (11,7 %), de l'Amérique entière (10,9 %) et de l'Océanie (0,6 %).

Les accords de libre-échange néolibéraux, qui sont maintenant supplantés par le contrôle direct par les oligopoles de tous les arrangements commerciaux en dehors des accords entre États, et la déréglementation antisociale de toute mesure régissant la sécurité sur le lieu de travail, l'augmentation du travail précaire et l'exploitation ouverte d'un marché mondial du travail sont des facteurs majeur de la détérioration continue des conditions de vie et de travail, y compris la santé et la sécurité au travail, dans tous les pays.

Le pouvoir de décision entre les mains des oligopoles mondiaux se fait sur une base supranationale. Les oligopoles considèrent la réglementation en matière de santé et de sécurité comme un obstacle à leur recherche de profit et de domination. La mortalité et les blessures pèsent lourdement sur les travailleurs des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes en raison de leur surexploitation.

La Confédération syndicale internationale a indiqué il y a quelques années que les oligopoles mondiaux tels que Samsung, Apple, Wal-Mart et d'autres emploient directement à peine 6 % des travailleurs qui créent la valeur de leurs empires mondiaux. Les 94 % restants travaillent pour de petites entreprises qui sous-traitent le travail aux monopoles ou sont fournis (par la traite) par des sous-traitants salariés. Ces travailleurs sont généralement confrontés à des conditions encore pires dans un climat d'insécurité et sans aucun soutien en matière de santé et de sécurité quand ils sont blessés ou malades.

La situation est très semblable au Canada où la classe ouvrière a été divisée en catégories arbitraires telles que « entrepreneur indépendant », « travailleur étranger temporaire », « travailleur sans papiers », entre autres. Les employeurs utilisent ces qualificatifs, ainsi que l'augmentation des emplois temporaires et occasionnels et d'autres formes d'emplois précaires, pour imposer des conditions de plus en plus dangereuses et insalubres.

L'OIT a maintenant commencé à examiner l'impact des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de la dégradation de l'environnement sur la santé et la sécurité des travailleurs. Pour le moment, ce qui existe sont principalement des projections. Par exemple, elle prévoit qu'une augmentation projetée des températures mondiales de 1,5 degré Celsius d'ici la fin du XXIe siècle rendra 2 % de toutes les heures de travail trop chaudes pour travailler d'ici 2030, et que l'augmentation de la température aura un impact sur la santé de la moitié de la population mondiale vivant à proximité de l'équateur. Ces travailleurs font partie des plus pauvres et travaillent à l'extérieur dans des secteurs tels que l'agriculture. Selon l'OIT, les décès prématurés dus à une exposition à la pollution atmosphérique vont être multipliés par cinq d'ici 2060.

Les études de l'OIT ne consacrent que quelques paragraphes à la situation critique des travailleurs

migrants en matière de santé et de sécurité. Ils notent que la plupart des travailleurs migrants sont employés dans des secteurs tels que l'agriculture, la construction ou le travail domestique et travaillent dans des conditions précaires sans grande protection légale, voire aucune. Leur nombre est estimé à 160 millions.

L'expérience canadienne a montré que les travailleurs migrants occupent les emplois les plus difficiles dans des conditions similaires à celles d'une main d'oeuvre asservie, qui leur sont imposées par les agences de recrutement, les monopoles et les gouvernements. Les conditions de travail nuisent à leur santé et à leur sécurité, ainsi qu'à leurs conditions de vie et de travail en général.

Par exemple, les travailleurs migrants sont officiellement couverts en Ontario par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, qui leur donne théoriquement le droit de refuser un travail dangereux et interdit légalement aux employeurs d'exercer des représailles sur les travailleurs qui exercent ce droit ou ont recours à toute autre clause contenue dans la loi. Cependant, il incombe aux travailleurs eux-mêmes de s'exprimer. Les activistes qui travaillent avec les travailleurs accidentés affirment que les travailleurs migrants accidentés sont régulièrement placés dans un avion et renvoyés chez eux avant que les inspecteurs du gouvernement puissent examiner leur cas.

Les travailleurs migrants sont rejetés lorsqu'on déclare ne plus avoir besoin d'eux et sont considérés comme un problème encore plus rapidement que les travailleurs contractuels non migrants, malgré tous les discours des gouvernements sur les droits de la personne et la protection du bien-être des travailleurs. Ce sont les activistes et certains syndicats qui travaillent avec des travailleurs migrants et d'autres qui ont besoin d'être aidés qui s'occupent réellement d'eux et tentent de répondre à leurs besoins.



Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@cpcml.ca